



Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi le 8 novembre 2021 à huis clos à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Jean-Martin Villeneuve Conseiller # 1
Madame Lisa Ann Jungemann, Conseillère # 2
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2111-01

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption d'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021
4. Adoption des comptes à payer d'octobre 2021
5. Point d'information sur le coût de l'élection 2021
6. Résolution sur le suivis règlement MRC pour les supra-locaux de Matane
7. Période des questions
8. Levée de la séance extraordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

3. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021

RÉSOLUTION 2111-02

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 4 octobre 2021

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4- Adoption des comptes à payer du mois d'octobre 2021

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois d'octobre par Monsieur Castonguay.

RÉSOLUTION 2111-03

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois d'octobre 2021 pour un total des comptes incompressibles de 27 661.54\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 79.75\$, les salaires et les allocations des élues des mois d'octobre de 1 584.89\$, les salaires nets des employés de 11 233.18\$, les remboursements des prêts de 3 671.07\$, le remboursement des DAS de septembre au montant de 7 782.01\$, la facture de la collecte et le transport des matières résiduelles et de recyclage au montant de 2 767.86\$, le paiement des services publics 406.34\$, le remboursement des achats par carte de crédit 46.44\$ et un montant de 110 113.79 \$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 137 775.33\$ pour le mois d'octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5- Point d'information sur le coût de l'élection 2021

André Marcil, Trésorier, fournis les coûts de l'Élection terminée le vendredi 1^{er} octobre 2021 à 16h30.

Description coût élection 7 nov. 2021	Montant
Salaires bruts greffe payés (président/secrétaire élection)	1 011.50 \$
DAS à payer salaire greffe	182.07 \$
Frais de photopies toshiba + feuilles estimés	45.00 \$
Frais média poste avis public élection 17 sept.	39.09 \$
Achat matériel électoral CCL	814.91 \$
Achat matériel protection Covid-19	206.96 \$
Total	2 299.53 \$

6- Résolution sur le suivis règlement MRC pour les supra-locaux de Matane

RÉSOLUTION 2111-04



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Considérant, l'adoption du règlement numéro 281-2021, concernant la désignation d'infrastructure et des services à caractère supralocal dans la MRC de la Matanie;

Considérant, que la municipalité de Saint-Léandre trouve exagéré sa contribution des dépenses concernant la désignation d'infrastructure et de services à caractère supralocal dans la MRC de la Matanie.

Considérant, que certaines irrégularités peuvent avoir été commises par erreur dans le règlement 281-2021.

Considérant, que les membre du Conseil Municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, désire obtenir des réponses justes et claires en liens avec l'adoption du Règlement 281-2021 adopté par la MRC de la Matanie, concernant la désignation d'infrastructure et des services à caractère supralocal;

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de demander à la Commission Municipale du Québec, d'enquêter sur les revenus et les dépenses en lien avec la désignation d'infrastructure et des services à caractère supralocal en lien avec l'adoption du règlement 281-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Période des questions

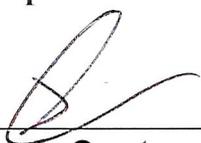
Monsieur Castonguay informe les citoyens qu'il est possible de poser des questions par courrier ou courriel.

8. Levée de la séance extraordinaire

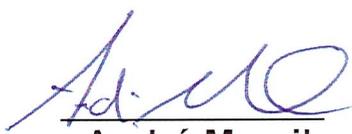
RÉSOLUTION 2110-09

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance extraordinaire du 8 novembre, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 40

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Steve Castonguay
Maire



André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier